

STL HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 983 425 euros

Siège social : 1 BIS RUE DES TECHNIQUES

42570 ST HEAND

535080154 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le premier juillet,

A 10 heures 30,

Monsieur STEEVES PHILIS,

Propriétaire de la totalité des 983 425 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société STL HOLDING,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 1 BIS RUE DES TECHNIQUES, 42570 ST HEAND au 414 ROUTE DE LA CROIX JAUNE 42330 SAINT MEDARD EN FOREZ à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 1.3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 1.3 - SIÈGE SOCIAL – RCS - SUCCURSALES

"Le siège social est fixé : 414 ROUTE DE LA CROIX JAUNE 42330 SAINT MEDARD EN FOREZ."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur STEEVES PHILIS